

C'est le genre de discussion qui devrait avoir lieu devant le comité. Pourquoi le Nouveau Parti démocratique ne nous aide-t-il pas à renvoyer le projet de loi au comité?

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, pourquoi le ministre est-il la seule personne au monde à penser que le projet de loi qu'il s'obstine à imposer aux Canadiens ne se traduira pas par une augmentation du prix des médicaments au Canada, augmentation qui sera plus élevée qu'elle ne l'aurait été autrement?

● (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je crois que presque tout le monde a remarqué le changement de ton par rapport aux questions posées plus tôt au sujet du prix par le voisin du député. Cependant, sachez, comme je l'ai déjà mentionné, qu'en moyenne il faut onze ans et demi pour que la concurrence se manifeste dans le secteur des médicaments non brevetés. Le projet de loi permet cette concurrence après sept ans sous réserve d'un critère de fabrication. En fait, nous pourrions et nous devrions discuter de ce point. Nous devrions examiner les avantages et les inconvénients, les emplois et le fait que des chercheurs travailleront sur le moyen de traiter les malades et les vieillards, personnes dont se dit préoccupé le parti du député.

LA PROTECTION DES BREVETS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations vient de répéter, pour la troisième fois aujourd'hui, qu'il faut 11 ans et demi, en moyenne, pour lancer un médicament générique sur le marché. Pourrait-il nous expliquer pourquoi il offre maintenant une protection de 10 ans aux fabricants de médicaments de marque?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'explication est très simple. Les moyennes ne sont guère utiles aux compagnies qui organisent un programme de recherches pour mettre au point un médicament, car une telle entreprise coûte environ 100 millions de dollars. Elles pourraient être ruinées en l'espace de trois ou quatre ans ou peut-être cinq ou six ans. Ces compagnies doivent donc pouvoir compter sur cette période de dix ans pour planifier leurs activités, effectuer les recherches voire embaucher certains électeurs de la circonscription du député.

M. Broadbent: Leurs bénéfices dépassent déjà la moyenne canadienne.

LA RAISON DE CETTE PROTECTION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, M. Eastman considérait que quatre ans étaient suffisants. S'il est vrai que trois ou quatre ans suffisent à ces compagnies pour mettre au point un produit, comme le prétend le ministre, pourquoi cette protection puisqu'il nous assure qu'il

Privilège—M. Reimer

faut, en moyenne, 11 ans et demi pour lancer un médicament générique sur le marché? Son raisonnement est difficile à suivre.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce genre de débat devrait avoir lieu à l'étape du comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est ici qu'il doit avoir lieu.

M. Axworthy: C'est ici la Chambre des communes.

M. Riis: Nous ne sommes pas au Petroleum Club, Harvie.

M. Andre: Je rappelle, encore une fois, que les moyennes sont très importantes pour les provinces qui s'intéressent à l'ensemble des coûts. Elles ne sont guère utiles à une compagnie qui pourrait être en concurrence avec un fabricant de médicaments génériques. A la réflexion, le député se rendra compte lui-même que c'est une fort bonne raison.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous faire connaître les projets de loi dont il entend nous saisir au cours de la semaine qui vient.

De plus, si je peux me permettre, j'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de déposer à la Chambre la lettre qu'il a si copieusement citée mais pas nécessairement dans son entier.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous étudierons les projets de loi C-22, C-25, C-18 et C-19. Vendredi prochain, la Chambre ne siègera pas en raison d'un événement très spécial qui concerne le parti libéral. Pour ce qui est du dépôt de la lettre par le ministre de la Consommation et des Corporations, je suis convaincu qu'il . . .

M. Andre: Je viens de la déposer.

M. Mazankowski: Il vient de le faire volontairement.

M. Andre: Monsieur le Président, je pense que le greffier a la lettre en mains et il me ferait plaisir de la déposer formellement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON SOUTIENT QU'UNE DÉPUTÉE A MAL RAPPORTÉ DES FAITS

M. le Président: Je signale aux députés que j'ai reçu avis d'une question de privilège. La parole est au député de Kitchener (M. Reimer).